

Herbicide AUTHORITY^{MD} 480 MUC

Suspension concentrée
Pâte Fluide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF : Sulfentrazone 480 g/L
Contient un distillat de pétrole

Contient de l'o-phénylphénol (présent sous forme d'o-phénylphénate de sodium tétrahydraté)
à raison de 0,032 % à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00056% et 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,00019% à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,00965% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION **32449**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



ATTENTION **POISON**

Contenu net : 1,95 L à vrac

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé pour la fabrication de produits homologués en vertu de la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques

ATTENTION

Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

On peut également composer le **1-800-331-3148** pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Contient un distillat de pétrole : le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les

déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

AUTHORITY^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée